L'Observatoire citoyen des droits des victimes

6, rue du Grand Prieuré
75011 Paris

Tél. 07 67 92 59 98

contact@ocdv.org

www.ocdv.org

Nous suivre

Analyser, interpeller, proposer

Quelle ambition collective pour les personnes victimes ?

10 PROPOSITIONS POUR AGIR

L'Observatoire citoyen des droits des victimes

Pour un parcours bientraitant

L'Observatoire citoyen des droits des victimes a été créé à l'initiative de personnes victimes d'attentats, d'accidents collectifs et de catastrophes naturelles. Cette démarche a été motivée à la fois par le constat d'une indifférence croissante à la situation des personnes victimes et la crainte d'un recul de leurs droits.

A contrario de l'engagement pris par le Président de la République, en juillet 2017, de maintenir une politique ambitieuse et protectrice envers les victimes, le gouvernement a multiplié les choix inquiétants et surtout il a renoncé à avoir une feuille de route claire et volontariste en la matière.

La délégation interministérielle à l'aide aux victimes, créée en 2017, n'a pas pu, ou n'a pas su, s'affirmer, mettre en place et coordonner les actions de l'Etat. Ses faiblesses sont structurelles.

Dans le cadre du débat présidentiel, le constat est qu'il n'y a rien, ou si peu, dans les programmes des différents candidats sur la question des victimes. Tout au plus, elle est abordée par le prisme sécuritaire, en caution d'un discours de durcissement des sanctions pénales.

L'aide aux victimes est pourtant une question politique en ce qu'elle renvoie à un choix de société sur la place donnée aux citoyens en position de vulnérabilités. Entre les deux écueils que sont une société indifférente et une société victimaire ayant pour seul moteur l'émotion, il y a une perspective qui doit être celle de construire un parcours bien traitant pour les victimes.

Cette notion de parcours est fondamentale en ce qu'elle signifie que le fait d'être victime doit s'appréhender comme un état transitoire et non comme une identité. `

Être victime, c'est entrer dans le temps du chaos. Les victimes expriment très souvent un sentiment d'abandon et d'injustice, une incompréhension des dispositifs existants, une difficulté à identifier le bon interlocuteur et à accéder à leurs droits.

L'enjeu pour l'Etat est d'être capable de prendre en charge toutes les victimes, avec une exigence d'égalité, en reconnaissant l'universalité de leurs droits et en organisant des dispositifs efficaces de prise en charge et d'accompagnement pluridisciplinaires.

Le chantier est immense. Pour retenir un seul chiffre, l'unique réseau associatif agréé d'aide aux victimes, France Victimes, estime accompagner seulement 10% des 3,5 millions de victimes recensées chaque année en France.

Dans un manifeste, notre Observatoire appelle à faire de la bientraitance le fondement de l'action publique en matière d'aide aux victimes.

La bientraitance repose sur une démarche collective pour identifier la prise en charge adéquate et l'accompagnement le meilleur possible pour les victimes, dans le respect de leurs choix et de leur singularité. Elle allie à la fois savoir-faire et savoir-être.

Cette bientraitance doit se construire dans le temps long, avec l'ensemble des intervenants de terrain, au service d'un objectif final de restauration.

Nous avons besoin d'un Etat qui protège. Nous sommes là au coeur de la politique.

RECONNAITRE LES DROITS DES VICTIMES

- **Construire collectivement une stratégie quinquennale pour la politique publique de l'aide aux victimes** afin de définir une feuille de route pour l'Etat, reconnaitre l'universalité des droits des victimes et assurer, à toutes les victimes, la juste prise en compte de leurs besoins. Dans une approche pluridisciplinaire, les différents acteurs doivent partager objectifs, méthodes et modalités d'évaluation.
- **Mettre en place des dispositifs pour recueillir et exploiter la parole des victimes**. Leurs expériences concrètes doivent fonder l'action publique.
- **Protéger les victimes** en évaluant leurs vulnérabilités, avec une approche globale et personnalisée de leur situation. A l'image de ce qui a été fait en Espagne, la Loi doit permettre de mieux réprimer les atteintes à l'intimité, à l'image et à la dignité des personnes victimes. Les sollicitations abusives doivent être aussi sanctionnées.

CONSTRUIRE LA BIENTRAITANCE

- **Organiser les différents dispositifs d'accompagnement avec l'objectif de « la porte d'entrée unique »** pour faciliter la prise en charge et l'accompagnement des victimes dans tous leurs besoins. Cela implique aussi que l'Etat fasse du 116 006 l'unique numéro d'aide aux victimes avec une communication massive pour qu'il soit un numéro réflexe pour les victimes. Les pouvoirs publics doivent garantir à toutes les victimes une information de qualité et accessible.
- **Créer un vrai dispositif de suivi des victimes dans le temps long.**
- **Assurer l'effectivité des droits des victimes qui doivent être unifiés, quelque que soit le cadre de la procédure**. Ces droits doivent être opposables et leur non respect sanctionné. Le droit à l'assistance d'un avocat pour la victime lors du dépôt de plainte doit être conforté. Toutes les dispositions concernant les victimes doivent être regroupées dans un Code des victimes pour assurer cohérence et visibilité.
- **Refonder les outils de l'indemnisation** afin de rendre ces procédures plus lisibles, égalitaires, rapides et protectrices des intérêts des victimes.

RENFORCER L'ACTION PUBLIQUE

- **Placer un ministre délégué « à l'aide et aux droits des victimes » auprès du Premier ministre** pour conduire une vraie politique interministérielle.
- **Soutenir les associations** qui jouent un rôle essentiel auprès des victimes. Il faut non seulement renforcer le soutien financier, mais également faciliter leurs démarches pour l'octroi de subventions avec un dossier de demande unique traité par un comité des financeurs, dans un cadre pluriannuel. Un référentiel d'intervention doit permettre aux pouvoirs publics de préciser le rôle de chacune.
- **Clarifier le statut du Fonds de garantie et réformer sa gouvernance** pour renforcer le contrôle des pouvoirs publics et assurer une transparence des choix faits en matière de politique indemnitaire.